

**MAIRIE DE CLAVIERS**

**83830 CLAVIERS**

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

**AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**Rassemblement de vieilles voitures sur le Montjolet, le 22 juillet 2023**

**N° 125/2023**

Le Maire de Claviers,

Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996),

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Conformément au II de l'article 172 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Considérant l'organisation d'un rassemblement de vieilles voitures

**ARRETE :**

**Article 1 :** Madame la présidente du Syndicat d'initiative est autorisée à occuper le domaine public, sans contrepartie financière, pour l'organisation d'un rassemblement de vieilles voitures, le 22 juillet 2023.

L'autorisation est accordée pour le Boulodrome (en totalité), Allée Montjolet.

**Article 2 :** Le bénéficiaire doit également veiller au maintien en bon état de propreté des lieux occupés et devra, le cas échéant, assurer les travaux de nettoyage à l'issue de la manifestation.

**Article 3 :** Le Maire sera chargé de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 11/07/2023

Affichage le 11/07/2023

Le Maire,  
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le 11/07/2023